



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2015/NOV/139	
<u>Date du conseil municipal</u> 09/11/2015	<u>OBJET :</u> DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET DE LA COMMUNE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2015
<u>Date de la convocation</u> 02/11/2015	
<u>Date de l'affichage</u> 02/11/2015	

L'an deux mille quinze, le neuf novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 2 novembre 2015.

Étaient présents

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Karine JARRY, Danielle BOUDET, Medhi BENSALÉM, Sandrine NAGEL, Monique DEVILAINE, Pierre GUILLOU, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Pascal D'HOKER, Rachida MOUALI,

Étaient absents

- Didier MOREAU, représenté par Michel VEUX
- Alain VELLER, représenté par André PALANCADE
- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Stéphanie CHARRET
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Jean-Pierre GABARROU, représenté par Serge SAUSSIER

Madame Karine JARRY est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20151110-2015-NOV-139-
DE
Date de télétransmission : 13/11/2015
Date de réception préfecture : 13/11/2015

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la délibération n°2015/AVR/055 du conseil municipal en date du 13 avril 2015 approuvant le budget principal de la commune de Nangis pour l'année 2015,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, en fin d'année, de procéder à des ajustements de crédits aussi bien en recettes qu'en dépenses de fonctionnement et d'investissement,

CONSIDERANT la commission des finances du 2 novembre 2015,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, 22 voix Pour et 7 Abstentions (J-P. GABARROU, M. DEVILAINE, P. GUILLOU, C. HEURE-DEVIES, S. SAUSSIER, P. D'HOKER, R. MOUALI).

ARTICLE 1 :

ADOpte la décision modificative des crédits de dépenses et de recettes tels qu'il ressort des tableaux ci annexés à la présente :

DECISION MODIFICATIVE N°2

Budget principal 2015

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Imputation	Motif	Montant
Chap 011	Charges à caractère général	30 680,00 €
PERSO 60636	Vêtements de travail	2 700,00 €
PERSO 611	Contrat de prestations de services	11 700,00 €
DGS 6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00 €
JEUN 6247	Transports collectifs	1 280,00 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	22 600,00 €
FIN 6541	Créances admises en non valeur	200,00 €
FIN 657362	Subvention de fonctionnement au CCAS	22 400,00 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	600,00 €
FIN 6745	Subvention aux personnes de droit privé	600,00 €
Chap 023	Virement à la section d'investissement	36 186,00 €
	TOTAL Dépenses de fonctionnement	90 066,00 €

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20151110-2015-NOV-139-
DE
Date de télétransmission : 13/11/2015
Date de réception préfecture : 13/11/2015

DECISION MODIFICATIVE N°2*Budget Principal 2015***RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

FONCTIONNEMENT RECETTES		
Imputation	Motif	Montant
Chap 013 PERSO 6419	Atténuations de charges Remboursement sur rémunération du personnel	23 173,00 € 23 173,00 €
Chap 74 FIN 7478	Dotations et participations Participations autres organismes	36 892,00 € 14 400,00 €
JEUN 7478	Participations autres organismes	1 280,00 €
FIN 74832	Fonds départemental de la tp	21 212,00 €
Chap 77 FIN 7788	Produits exceptionnels Produits exceptionnels divers	30 001,00 € 30 001,00 €
	TOTAL Recettes de fonctionnement	90 066,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°2*Budget principal 2015***DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

INVESTISSEMENT DEPENSES		
Imputation	Motif	Montant
Chap 20 INF 2051	Immobilisations incorporelles Concessions et droits similaires	3 432,00 € 3 432,00 €
Chap 21 BAT 21312	Immobilisations corporelles Bâtiments scolaires	32 754,00 € 18 354,00 €
VOIR 21571	Matériel roulant	-20 680,00 €
GAR 2182	Matériel de transport	35 080,00 €
Chap 041 FIN 2152	Opérations patrimoniales Voirie	6 801,00 € 6 801,00 €
	TOTAL Dépenses d'investissement	42 987,00 €

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20151110-2015-NOV-139-
DE
Date de télétransmission : 13/11/2015
Date de réception préfecture : 13/11/2015

DECISION MODIFICATIVE N°2

Budget Principal 2015

RECETTES D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT RECETTES		
Imputation	Motif	Montant
Chap 041	Opérations patrimoniales	6 801,00 €
FIN 2031	Frais d'études	6 801,00 €
Chap 021	Virement à la section de fonctionnement	36 186,00 €
	TOTAL Recettes d'investissement	42 987,00 €

ARTICLE 2 :

DIT que cette décision vient modifier le budget principal de la commune de l'année 2015 en section de fonctionnement et d'investissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 10 novembre 2015

Le maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20151110-2015-NOV-139-
DE
Date de télétransmission : 13/11/2015
Date de réception préfecture : 13/11/2015